

Etienne, soupçonnerie et escroquerie

Finances. La PJ lyonnaise veut vérifier la réalité des prestations de Jean-Michel Rastel et le respect du code des marchés publics.

La brigade financière de la PJ de Lyon enquête depuis le mois dernier sur l'activité de conseil exercée pendant plusieurs années par Jean-Michel Rastel au profit de la ville de Saint-Etienne. Cet ancien directeur financier de Mantes-la-Jolie a vendu à Saint-Etienne, à partir de 2001, ses services sous couvert de la société Techfi, immatriculée à Limay (Yvelines) dont il était le gérant. Sur la dernière partie de la période, qui s'est terminée début 2008 pour la ville de Saint-Etienne, Jean-Michel Rastel avait créé une nouvelle société (Fitech) immatriculée au Luxembourg. Depuis fin 2008, il intervient sous couvert d'une nouvelle société luxembourgeoise baptisée Newtech.

Ce conseil extérieur, arrivé à Saint-Etienne dans la mouvance du précédent directeur général des services, Jean-Claude Louchet, venu de la ville de Meaux, et parti voici deux ans à Mayotte, était rémunéré sur un forfait de 0,50 % des près négociés ou renégociés et du montant des opérations de marché mises en place. Le tout plafonné sous la barre des 90 000 euros à partir de laquelle devant, à l'époque, être lancé un marché public.

La part contractualisée de sa mission, sur 2001-2005, relative le plus souvent à des produits structurés, a donné lieu à près de 365 000 euros de rémunération. La chambre régionale des comptes ajoute avoir constaté que la commune de Saint-Etienne a confié de manière discrétionnaire à la société Techfi un ensemble de missions de prestations de services par de simples lettres annuelles de commande, dont le



montant cumulé en 2004 et 2005, a atteint 164 000 euros ».

En 2006, Jean-Michel Rastel n'est plus sous contrat avec la ville, mais il continue à « analyser l'anticipation de la situation du marché, expérimenter les montages compliqués, négocier avec les partenaires habituels, participer à la stratégie globale de la gestion de la dette ».

En 2007, le gérant de la Techfi est

L'ex-adjoint aux finances Antoine Alfieri (à g.) était l'interlocuteur direct de Jean-Michel Rastel, lequel était arrivé à Saint-Etienne dans la mouvance du précédent DGS Jean-Claude Louchet (à dr.).

intervenu au côté de la ville lors de la souscription auprès de Depfa Bank, d'un emprunt de 22 millions d'euros. L'adjoint aux finances de l'époque, Antoine Alfieri, aurait demandé qu'une somme de 89 000 euros lui soit versée. Dans cette affaire, Jean-Michel Rastel s'est vu confier en août 2007 par cet élu une mission de formation des personnels de la commune. Dans ce cadre,

sa société luxembourgeoise a reçu début 2008 un versement de 34 500 euros dont la seule contrepartie se serait limitée à une réunion de deux heures, le 10 octobre 2007, et à la remise d'un graphique représentant les évolutions des cours de change du franc suisse et du dollar depuis 1978.